



## Mairie de Chaintré

### Procès-Verbal Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2021 - 19 heures

Convocation du 20 septembre 2021

**Présents** : Messieurs Jean-François COGNARD, Maire, Fabrice LAROCLETTE, Jean SIMONNET, Christophe PERRATON, Mesdames Jacqueline BOURDON, Géraldine GRAS-COMTET, Nicole MORAT, Ophélie PAQUET, Hélène VESSOT, Fabienne LOGEROT,

**Absents excusés** : Martine FERRET, Germain DESSERTINE, Isabelle BREUL.

**Absent** : Sébastien MAUREL

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2021 a été transmis à chacun des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire sollicite l'avis de celui-ci et propose la signature de la feuille d'adoption du procès-verbal et des délibérations : adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Jacqueline Bourdon est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

#### **Meublés de tourisme :**

##### **Point des Travaux :**

Patrick Journet qui suit les travaux fait le point.

L'ensemble commence à prendre vraiment forme.

**Bar** : Les murs et plafonds sont terminés, le meuble bar est posé, reste le matériel (frigo, lave verre, machine à glaçons) qui doit être livré courant octobre.

**Meublé** : Les cloisons sont faites à l'étage, en phase terminale au niveau 0, finitions à réaliser  
Ragréage, pose des parquets à faire

La commission bâtiment se réunit le 4 octobre pour choisir les matériaux

Réception du chantier prévue le 2 novembre

#### **Restaurant Fleurs de Vigne :**

##### **Matériel cuisine :**

La cuisine du restaurant est à restructurer et à mettre aux normes (carrelage sol, murs, plafond)

Il faut acheter le matériel nécessaire pour le fonctionnement de la cuisine (hotte, armoire frigo, congélateur, friteuse, lave-vaisselle ... ) .Des devis ont été demandés.

La commission bâtiment a reçu le 30 septembre les entreprises qui ont présenté leur chiffrage.

La commission doit se réunir jeudi 7 pour réétudier les devis et les modifications demandés aux fournisseurs et choisir la meilleure offre.

#### **Location gérance du Bar, restaurant, dépôt de pain et meublé de tourisme :**

Un appel à candidature va être lancé, celui-ci précisera le loyer, une garantie de loyer ou caution sera demandée compte tenu des investissements réalisés, les ouvertures du bar restaurant seront précisées sur le bail (midi et soir selon la saison). Tous ces points seront définis en commission.

La commission recevra les candidats.

## **Modification du PLU**

Monsieur le Maire a rencontré les services de la DDT et de la ville de Mâcon

Le centre équestre devrait être base arrière des Jeux Olympiques 2024. Dans cette perspective, il est nécessaire d'aménager et de construire des box supplémentaires démontables entre le manège et la route des Allemands actuellement en zone N. Le règlement d'urbanisme actuel de la commune ne le permet pas. Il faudrait que la zone de construction passe en UL pour le permettre.

Une délibération donnant accord à l'enclenchement de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU est nécessaire.

→ Le conseil décide de prendre la délibération donnant accord d'enclenchement

## **Appartement Rue des Plessys**

Etat des lieux et remise des clés faits lundi 6 septembre en présence de Maître Godillot Huissier

Divers travaux ont été réalisés : ménage, vitre fenêtre changée (cassée), révision chaudière, changement des clés (un seul trousseau de clés rendu sur deux)

Pour le moment la location reste en suspens, le logement pourrait être proposé en sus de la location du bar restaurant meublé de tourisme.

## **Travaux à venir : Fabrice Larochette**

Voirie / Entreprise Sivignon : Pour cette fin d'année, les travaux vont être réalisés sur la route des Cadots, Rue du 19 Mars, Rue du Paradis et la descente des Galopières.

Le reste sera réalisé en 2022.

Christophe Perraton indique que les abords des carrefours ne sont pas fauchés. Fabrice Larochette indique que les carrefours sont départementaux, le fauchage est réalisé sur la voirie communale mais il sera demandé la prochaine fois à l'entreprise en charge de ces travaux de faucher un peu ces abords pour la sécurité de tous.

## **Plan mobilité - sentiers de randonnée**

En 2019, le Grand Site de France de Solutré-Pouilly Vergisson a lancé une étude sur les sentiers de randonnées présents notamment sur les 8 communes de son périmètre. Dans un souci d'optimisation et de globalisation de la démarche, Mâconnais Beaujolais Agglomération a proposé au Département d'élargir l'étude à l'ensemble de son territoire.

Ce diagnostic confié au cabinet TRACES TPi a révélé un déficit d'entretien des itinéraires (balisage et signalisation) ne permettant pas à l'office de tourisme de promouvoir une offre qualitative. Dans le cadre de sa politique de développement touristique et en concertation avec les communes, MBA s'engage dans la réalisation d'un schéma directeur de la randonnée afin de qualifier l'offre en itinéraire au regard des attentes des usagers.

MBA a donc missionné le bureau d'étude TRACES TPi pour élaborer ce diagnostic précis des itinéraires présents sur le territoire et rédiger in fine un schéma directeur de la randonnée.

Vous pouvez consulter une carte mise à jour présentant les itinéraires (pédestres ou VTT) recensés sur la MBA en suivant le lien ci-dessous : [https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/etat-des-lieux-mba-2019\\_647204](https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/etat-des-lieux-mba-2019_647204)

→ Monsieur Cognard propose de demander à une commission de se charger de ce diagnostic en collaboration avec des personnes du village marcheurs et cyclistes. Des réunions de concertations seront réalisées. Jacqueline Bourdon prend en charge ce sujet.

- **Adoption du rapport de la CLECT : Cité de l'entreprise** (anciennement les Allumettes)

La pépinière d'entreprises a été mise à disposition de MBA au titre de l'immobilier d'entreprise  
MBA a adopté un régime d'aide à l'immobilier d'entreprises (rabais sur loyer).

La parcelle restant à commercialiser au sein de la cité a été cédée en pleine propriété à MBA, à titre gratuit, au titre des ZAE par délibérations concordantes du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 et du Conseil municipal du 17 décembre 2018.

A cette occasion, il a été précisé que MBA devra reverser à la commune le fruit de la vente dudit terrain.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite NOTRe est venue renforcer la compétence « *développement économique* » des EPCI. MBA s'est donc vue transférer, de plein droit, la compétence « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* », dite « *zone d'activités économiques* » (ZAE).

Un doute existait pour les collectivités sur la qualification de ZAE du site de la cité de l'entreprise.

Après arbitrage de la préfecture en 2019, la qualification de ZAE a été retenue : la cité de l'entreprise, au vu de sa composition et de ses caractéristiques, est bien une ZAE.

Seuls les bâtiments sont concernés, la voirie, les parkings, les espaces verts et l'éclairage public restent de la compétence de Mâcon.

MBA, qui s'est substituée dans les droits et les obligations de la commune de Mâcon, a donc vu la cité de l'entreprise lui être transférée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (délibération n°2020-202 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2020).

Afin que MBA puisse assurer la gestion de cette ZAE nouvellement transférée dans l'intérêt des entreprises, mais aussi du territoire, il est proposé de pouvoir fixer les charges affectées pour en déduire l'attribution de compensation la plus équilibrée.

Mâcon conserve les dépenses d'entretien liées à la voirie, aux parkings, aux espaces verts, à l'éclairage public. MBA ne supporte que les charges liées à la gestion des bâtiments transférés.

Afin d'identifier ce coût, Mâcon a produit les comptes analytiques des derniers exercices.

**Il ressort des comptes analytiques un déficit annuel moyen de 155 322 €.**

Ce rapport a été validé à l'unanimité des membres de la CLECT le 29 septembre 2021.

Il appartient désormais aux conseils municipaux des communes membres de délibérer sur le rapport dans un délai de trois mois. Il est nécessaire de recueillir la majorité suivante : deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de MBA.

→ Le conseil, après en avoir délibéré, adopte le rapport CLECT Cité de l'entreprise

**Contrat groupe prévoyance Centre de Gestion**

Le Centre de Gestion a lancé une consultation, le marché a été attribué à AG2R Prévoyance avec pour gestionnaire GRAS SAVOYE pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Notre commune étant adhérente, nous devons délibérer pour valider notre adhésion au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de AG2R.

→ Le Conseil, après en avoir délibéré, valide l'adhésion de notre commune

**Commissions :**

**Environnement :**

Barrières livrées, un devis pour la pose a été demandé. Le banc est commandé, en cours de livraison.

Hélène Vessot souligne que le fleurissement de la commune a progressé.

**Communication : Hélène Vessot / Jacqueline Bourdon**

Site internet : le prestataire IMS online a été retenu, hébergement et après-vente compris. Le cahier des charges est prêt. Le site sera interactif avec une carte interactive et sera accessible depuis les smartphones.

Revue municipale : les articles ont été demandés aux associations, en attente de retour

Dépliant Chaintré : Monsieur Cognard souhaiterait un dépliant qui présente la commune avec adresses des vigneron, hôtels, restaurants, gîtes ... et qui pourrait être, entre autre, remis aux participants des épreuves sportives du Centre équestre. Hélène Vessot prend note de la demande, un lien vers le site de la commune pourra y être noté.

## Divers :

### Manifestations à venir

- Cantriacca : Peintres dans la rue Dimanche 3 octobre avec exposition artisanale
- Festival les Vendanges de l'humour du 12 au 27 novembre : spectacle d'ouverture à Chaintré vendredi 12 novembre avec les humoristes « Les Jumeaux ».
- Repas des Aînés : dimanche 5 décembre – dîner spectacle à Trivy. Pour l'instant 29 participants.
- 8 décembre : si la manifestation a lieu, les "Petits Cœurs de Chaintré sont prêts à faire une prestation.
- Festival Théâtre amateurs avec les foyers ruraux du 13 au 22 février 2022, avec une séance à Chaintré le jeudi 13.
- Dauphiné Libéré : la commune est candidate pour une arrivée de la course sur la commune le 9 juin 2022. A suivre

### Livre Michel Bouillot :

Jacqueline Bourdon a rencontré Marie-Aude Poisson qui réalise un livre sur l'artiste qui a réalisé notamment la peinture murale dans le cœur de l'église de Chaintré. Edition du livre à venir

### Assemblée Générale Passerelle :

Jacqueline Bourdon a assisté à la réunion.

Autant d'adhérents que les années précédentes. Une autre activité est proposée : HATHA YOG pour débutant (yoga traditionnel)

Distribution courrier postal : problème de distribution du courrier, Jacqueline Bourdon se charge de contacter les services de La Poste

### Rentrée des classes : Ophélie Paquet

Madame Titeux a pris la place de Directrice.

Pas de problème particulier. Il est demandé à la mairie de fournir une cloche pour sonner la fin de la récréation, la précédente est cassée.

Une table de ping-pong est installée dans la cour, un banc sera bientôt en place.

L'agent de service qui fait le ménage de l'école indique que le temps qui lui est imparti pour cette tâche est trop juste → à voir avec son employeur, la société L'Entretien.

### Syndicat des Eaux de la Petite Grosne : Patrick Journet

Le syndicat demande l'autorisation à la commune pour installer les nouveaux compteurs sur le domaine public en limite des nouvelles constructions. Le conseil donne son accord.

### Miss Val de Saône Organisation

L'association Miss Val de Saône Organisation nous demande de leur accorder une domiciliation auprès de notre Mairie et de les accueillir comme association communale. Le Conseil donne son accord à cette nouvelle association Chaintréenne.

### La Barge :

La propriété du Château de la Barge a été vendue dans le cadre d'une procédure collective, le dossier de vente est toujours en cours d'instruction auprès des notaires. Une activité touristique doit continuer. Monsieur Cognard a rendez-vous avec les nouveaux propriétaires le 25 octobre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Prochain conseil le jeudi 18 novembre 19 heures.

Le Maire,

**Jean-François COGNARD**

